

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Vingt-septième session**

Genève, 26 et 27 septembre 2018

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**Le rôle du Comité de l'énergie durable
et de ses organes subsidiaires à l'appui
du Programme de développement durable
à l'horizon 2030 :****Transition vers un système de gestion durable
de l'énergie****Groupe d'expert
de l'efficacité énergétique****Cinquième session**

Kiev, 13-15 novembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Échange de données d'expérience
sur les moyens d'améliorer
sensiblement l'efficacité
énergétique dans le secteur
de l'industrie****Échange de données d'expérience sur les moyens
d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique
dans le secteur de l'industrie****Document de fond présentant l'Équipe spéciale de l'efficacité
énergétique dans l'industrie dans la région de la Commission
économique pour l'Europe (CEE) pour 2019-2020 et son mandat¹****Note du secrétariat****I. Informations générales**

1. Aujourd'hui, l'industrie est responsable d'un tiers de la consommation finale d'énergie par utilisation finale et des émissions de CO₂ à l'échelle mondiale. Ce secteur devrait continuer de se développer rapidement pour contribuer à la croissance attendue de 88 % de l'économie mondiale d'ici à 2050.

2. Les mesures de renforcement de l'efficacité énergétique économiquement viables sont susceptibles d'être à l'origine d'une baisse de la consommation d'énergie dans le secteur pouvant atteindre 30 %, mais les politiques spécialement conçues à cet effet n'ont pas réussi à surmonter bon nombre des obstacles qui font quotidiennement obstacle au renforcement de l'efficacité énergétique à grande échelle. Cette situation s'explique en grande partie par le manque fréquent de communication entre les décideurs et ceux à qui les politiques s'adressent en définitive, à savoir les entreprises. Le manque de communication

¹ Le présent document a été établi par le secrétariat de la CEE et le Bureau du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.



au sein de l'entreprise, en particulier entre la direction et la production, constitue aussi un obstacle.

3. Ce manque de communication tient essentiellement au simple fait que la question de l'efficacité énergétique est encore souvent considérée comme une nécessité liée aux changements climatiques, sans grand intérêt pour les activités courantes de l'entreprise. On considère souvent, à tort, que l'efficacité énergétique n'est qu'un moyen de faire des économies, mais qu'elle ne sert pas à améliorer le rendement, la production et la productivité des entreprises.

4. Pourtant, tout porte à croire que l'industrie tient à relever le défi que représente la concrétisation de toutes les possibilités offertes par l'efficacité énergétique. Plus de 60 experts, venus de 16 pays et travaillant pour 25 grandes entreprises internationales et nationales, ainsi que des représentants d'organisations internationales, d'institutions financières et d'organisations non gouvernementales, ont participé à l'atelier de la CEE visant à mettre en présence décideurs et ingénieurs², qui s'est tenu en janvier 2017 à Genève. Cet atelier a clairement montré que les représentants de l'industrie souhaitent vivement établir des relations plus directes avec les décideurs et mieux comprendre l'intérêt économique de l'efficacité énergétique. Il s'est confirmé, à l'occasion d'ateliers organisés ultérieurement par la CEE, l'un sur le thème de la promotion de la rentabilité financière de la politique d'efficacité énergétique dans le cadre d'une démarche associant les pouvoirs publics et l'industrie³, tenu en juin 2017 à Astana dans le cadre du huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, et l'autre sur le thème des pratiques optimales, dans certains secteurs économiques, pour l'amélioration de l'efficacité énergétique⁴, tenu en octobre 2017 à Genève dans le cadre de la quatrième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, ont confirmé les faiblesses actuelles et esquissé les solutions susceptibles d'améliorer la situation.

5. Les conclusions de ces ateliers sont également très proches de celles du récent rapport consacré aux orientations programmatiques de la septième phase de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial⁵, dans lequel il est expressément dit que le secteur privé va devoir jouer un rôle essentiel dans la transformation en profondeur des systèmes énergétiques afin de soutenir le développement durable dans les pays bénéficiaires du Fonds. L'une des principales mesures qui devront être prises durant la septième phase de reconstitution du Fonds pour améliorer l'efficacité énergétique est la suppression du subventionnement des combustibles fossiles.

6. Un examen plus approfondi de la question du manque de communication révèle qu'en dépit du nombre considérable d'initiatives de premier ordre en faveur de l'efficacité énergétique actuellement mises en œuvre pour aider les entreprises, le secteur de l'industrie reste souvent circonspect, voire tout simplement perplexe, devant les différents programmes et cibles qui lui sont proposés. De fait, l'efficacité énergétique n'est pas nécessairement perçue par les entreprises comme un sujet difficile mais comme une question complexe. Cette perception explique pourquoi les comités de direction de nombreuses entreprises sont divisés quant à la signification de l'efficacité énergétique, ce qui les conduit souvent à la reléguer au second plan au lieu d'en faire un élément essentiel de l'activité normale. Il ressort d'une publication récente de la CEE sur les moyens de surmonter les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique⁶ qu'un des principaux freins à l'investissement en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie est le peu d'importance accordé à l'efficacité énergétique, qui ne fait pas partie du cœur d'activité. La CEE dispose d'un atout particulier dans la mesure où elle peut, grâce aux liens étroits qu'elle entretient avec ses États membres, amener les entreprises à comprendre que le principal profit qu'elles peuvent tirer de la mise en œuvre de mesures en faveur de l'efficacité énergétique est une amélioration de la rentabilité, de la qualité, de la production et de la compétitivité.

² <http://www.unece.org/index.php?id=45630>.

³ <http://www.unece.org/index.php?id=46079>.

⁴ <http://www.unece.org/index.php?id=45694>.

⁵ <https://www.thegef.org/events/gef-7-replenishment>.

⁶ <http://www.unece.org/index.php?id=47698>.

7. En conséquence, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique souhaite proposer la création d'une « Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie », dont la principale mission sera de donner aux entreprises une vue d'ensemble claire et intelligible des initiatives non gouvernementales et intergouvernementales axées sur l'efficacité énergétique, afin de les aider à déterminer lesquelles sont les plus aptes à leur permettre de suivre, de leur plein gré, la voie de l'efficacité énergétique pour des raisons économiques. L'Équipe spéciale travaillera avec des experts de l'efficacité énergétique en vue de l'établissement d'une plate-forme solide et unifiée qui fera office d'intermédiaire neutre entre les initiatives en matière d'efficacité énergétique, l'industrie et les décideurs. L'Équipe spéciale ne se concentrera pas nécessairement sur des secteurs industriels et des types d'entreprises précis, mais travaillera avec des entreprises « témoins » dans le but d'améliorer globalement le processus de participation entre l'ensemble des parties prenantes susmentionnées et de contribuer à étoffer les initiatives existantes. Les données d'expérience acquises par le truchement de l'Équipe spéciale seront en outre très utiles pour la conception, dans les États membres de la CEE, de politiques publiques tenant davantage compte de la nécessité qu'il y a à promouvoir l'intérêt économique des mesures d'efficacité énergétique afin que celles-ci soient davantage mises en œuvre.

II. Approche

A. Aperçu

8. L'efficacité énergétique est généralement mal comprise. Pour résumer, l'efficacité énergétique est un moyen et non une fin en soi. En effet, elle ne doit pas être considérée comme une solution autonome et ne devrait pas non plus être envisagée uniquement dans l'optique de la réalisation des objectifs de la lutte contre les changements climatiques : elle devrait plutôt être vue comme un moyen d'aider les entreprises à améliorer leur performance globale.

9. En conséquence, l'Équipe spéciale propose de s'employer à accroître la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans l'industrie en coopérant avec des experts afin d'examiner, en ayant particulièrement l'industrie à l'esprit, deux aspects principaux de la question, à savoir :

a) Que signifie exactement l'efficacité énergétique dans l'industrie, comment s'inscrit-elle dans le cadre global de l'énergie durable et quels sont ses gains économiques non énergétiques ?

b) Comment les entreprises peuvent-elles utiliser les solutions existantes en matière d'efficacité énergétique industrielle et les structures d'appui pour concrétiser tous les gains énergétiques et non énergétiques applicables à leur modèle économique spécifique ?

10. En adoptant cette approche pour l'industrie, l'Équipe spéciale ambitionne également de proposer des orientations pour que les politiques d'efficacité énergétique dans ce secteur soient mieux conçues et tiennent compte des contraintes de marché réelles auxquelles les entreprises font face. Dans l'ensemble, cette approche accroît la probabilité que les politiques volontaires et les politiques contraignantes seront pleinement mises en œuvre et davantage considérées comme un soutien à l'industrie que comme un fardeau.

B. Méthodologie

11. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie aura pour mission de créer une plate-forme neutre composée d'experts afin de mieux associer les initiatives non gouvernementales et intergouvernementales en matière d'efficacité énergétique, l'industrie et les décideurs. La plate-forme donnera des orientations et des conseils dans le domaine de l'efficacité énergétique et permettra aux entreprises de se familiariser avec les initiatives connexes les plus adaptées à leur modèle économique et d'y avoir accès. Elle permettra également de comprendre comment on met actuellement sur pied les politiques promouvant

l'efficacité énergétique dans l'industrie et jouera de facto le rôle d'un espace de libre discussion entre les industriels et les décideurs qui permettra de faire en sorte que les politiques soient mieux adaptées à l'environnement professionnel normal des entreprises.

12. Cette plate-forme d'experts aura à cœur :

1. D'aborder d'une seule voix, en toute indépendance, la question de l'efficacité énergétique dans l'industrie

a) L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie peut être mise à profit pour que les experts de l'efficacité énergétique dans l'industrie s'expriment d'une seule voix sur la question et sur le rôle que l'efficacité énergétique peut jouer dans le modèle économique de l'entreprise et dans le secteur de l'énergie en général. Les thèmes qui pourront être abordés incluent, entre autres : les liens avec l'énergie renouvelable ; la productivité énergétique ; les avantages multiples que procurent les mesures d'efficacité énergétique lorsqu'elles sont en phase avec les modèles opérationnels classiques et l'intérêt économique au lieu d'être de simples obligations en relation avec les changements climatiques ;

b) L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie proposera des critiques constructives et des évaluations des initiatives existantes et prévues en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie et des initiatives connexes en matière d'énergie durable.

2. De s'impliquer activement auprès de tous les acteurs clés de l'efficacité énergétique dans l'industrie

a) L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie nouera des liens solides avec les principales initiatives non gouvernementales et intergouvernementales en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie, les entreprises, les associations industrielles et les décideurs. Cela concerne notamment des initiatives visant à l'établissement d'objectifs et d'évaluations (telles qu'EP100 et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance), des initiatives axées sur la formation et l'appui (telles que le programme relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence internationale de l'énergie), des initiatives relatives à la chaîne d'approvisionnement (telles que Carbon Disclosure Project et l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises), des organisations professionnelles (telles que We Mean Business et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable) et d'autres organisations internationales (telles qu'Alliance to Save Energy et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) ;

b) Grâce à ces liens multiples, la plate-forme de l'Équipe spéciale permettra de nouer des relations plus solides entre les différents types d'acteurs de l'efficacité énergétique dans l'industrie et de faire en sorte que l'efficacité énergétique soit davantage considérée comme un avantage pour l'ensemble de l'industrie, et non pas comme une question complexe.

Annexe

Mandat de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie dans la région de la CEE pour 2019-2020

I. Contexte

1. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie est instituée par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-septième session, tenue du 26 au 28 septembre 2018. Son mandat couvrira la période allant de 2019 à 2020 et pourra être prolongé.

II. Établissement des rapports

2. L'Équipe spéciale rend compte à l'organe dont elle relève, à savoir le Comité de l'énergie durable, et au Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

III. Objectifs

3. L'Équipe spéciale poursuit les principaux objectifs suivants :

A. Mettre sur pied une plate-forme composée d'experts de l'efficacité énergétique dans l'industrie

4. Cette plate-forme permettra aux experts de se rencontrer et de s'exprimer d'une seule voix sur la question de l'efficacité énergétique dans l'industrie, afin de proposer des critiques constructives et des évaluations des initiatives existantes et prévues en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie et des initiatives connexes en matière d'énergie durable.

B. Regrouper les sources d'information sur l'efficacité énergétique disponibles à l'intention des entreprises

5. Ces sources d'information aideront les entreprises à naviguer au milieu du système foisonnant et souvent complexe des initiatives nationales et mondiales relatives à l'efficacité énergétique dans l'industrie et des initiatives connexes en matière d'énergie durable (actuelles et programmées) et leur permettront, ainsi, de prendre part plus activement à des initiatives spécifiques de la manière la plus appropriée à leurs besoins et à leurs modèles économiques.

6. L'objectif global de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie est de réunir des experts afin d'évaluer et d'harmoniser les informations générées par les grandes initiatives nationales et internationales en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie et les initiatives connexes en matière d'énergie durable afin de mieux aider les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique dans le cadre de leurs activités courantes. L'idée sous-jacente de cette approche est de faire en sorte que les entreprises perçoivent moins l'efficacité énergétique comme une question complexe et utilisent mieux les ressources existantes pour obtenir, dans ce domaine, une aide et des conseils dont elles semblent bien souvent ignorer l'existence.

7. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie s'emploiera tout particulièrement à consolider les acquis résultant de diverses initiatives et politiques, tout en resserrant les liens et la collaboration entre les organisations qui les mènent. L'Équipe spéciale veillera en particulier à ce que les aspects liés à la conception des politiques d'efficacité énergétique et les aspects relatifs aux résultats finaux de ces politiques soient

examinés en parallèle. En conséquence, l'une des missions essentielles de l'Équipe spéciale, outre la réalisation des objectifs susmentionnés, sera de fournir des informations pouvant servir à améliorer les processus d'élaboration des politiques d'efficacité énergétique dans l'industrie dans chaque pays.

8. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie se conformera aux recommandations et décisions du Comité de l'énergie durable et de son organe subsidiaire, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, et facilitera l'action de la CEE en faveur de la réalisation des objectifs définis dans le cadre d'accords internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (et en particulier son objectif 7, qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et l'initiative Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU. Ces initiatives soulignent l'importance de l'efficacité énergétique pour assurer la sécurité énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

IV. Activités et réalisations prévues

9. Pour atteindre ses objectifs, l'Équipe spéciale mènera les activités suivantes :

A. Création d'une plate-forme d'experts de l'efficacité énergétique

a) Établir un réseau d'experts de l'efficacité énergétique dans l'industrie issus des États membres de la CEE, des organisations compétentes (telles que l'ONUDI, ClimateWorks, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), We Mean Business, l'Energy Efficiency Financial Institutions Group (EEFIG) et le Centre de Copenhague de l'efficacité énergétique), le monde de l'entreprise et les milieux universitaires ;

b) S'employer à encourager les organisations menant des initiatives dans le domaine de l'efficacité énergétique dans l'industrie à promouvoir une meilleure collaboration entre elles lorsqu'elles s'adressent au secteur de l'industrie.

B. Sources d'information sur l'efficacité énergétique à l'intention des entreprises

a) Regrouper, par le truchement de la plate-forme d'experts de l'efficacité énergétique dans l'industrie, les sources d'information sur l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne les initiatives axées sur l'industrie, afin de fournir une aide et des conseils adaptés aux entreprises. L'amélioration de l'accès aux informations existantes aura la primauté sur la constitution de nouvelles sources ;

b) S'employer à encourager les entreprises et les organisations menant des initiatives dans le domaine de l'efficacité énergétique dans l'industrie à établir des contacts directs afin de faire mieux connaître les mécanismes actuels d'assistance et de conseil spécifiquement destinés aux entreprises.

10. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie fournira, en particulier, les services suivants :

a) Constitution d'une plate-forme d'experts de l'efficacité énergétique dans l'industrie disposant d'une base de données sur les spécialistes de ce domaine ;

b) Recensement des sources d'information sur l'efficacité énergétique dans l'industrie utiles aux entreprises et vue d'ensemble des actions en faveur de l'efficacité énergétique dans l'industrie et des organisations chefs de file dans ce domaine ;

c) Programmation des activités futures de la CEE dans le domaine de l'efficacité énergétique dans l'industrie.

11. L'ensemble des activités et des services susmentionnés feront l'objet de consultations régulières avec le Comité de l'énergie durable, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, les organisations partenaires, les donateurs et les membres de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, et pourront être adaptés en conséquence.

V. Financement

12. Pour mener ses activités, l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie recevra des contributions en nature et des fonds extrabudgétaires. Les activités énumérées dans le présent document seront menées sous réserve de la disponibilité de fonds.

VI. Calendrier

13. Le mandat de l'Équipe spéciale couvrira la période allant de 2019 à 2020 et pourra être prolongé.

VII. Méthodes de travail

14. Au cours de son mandat, l'Équipe spéciale devrait, en fonction des fonds disponibles, tenir entre deux à quatre réunions auxquelles ses membres seront physiquement présents. Elle s'emploiera également à utiliser divers moyens de communication électronique. Les donateurs sont invités à fournir des contributions volontaires pour appuyer ses travaux.

VIII. Composition

15. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie est ouverte à tous les États membres de la CEE. Les autres États Membres de l'ONU sont eux aussi les bienvenus. L'Équipe spéciale comprend des experts du Comité de l'énergie durable, du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, d'autres organes de la CEE, d'organisations internationales (telles que l'ONUDI, l'AIE et l'Energy Efficiency Financial Institutions Group), d'organisations non gouvernementales et d'associations professionnelles (telles que Carbon Disclosure Project, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, We Mean Business et ClimateWorks), du monde des entreprises (par exemple d'associations industrielles ou d'entreprises séparées) et d'institutions universitaires (telles que l'Institut Fraunhofer, l'Institute for Energy Efficiency in Production et l'Université de Genève). Des experts en techniques d'efficacité énergétique dans l'industrie seront tout particulièrement invités à appuyer les travaux de l'Équipe spéciale en la faisant bénéficier de leurs compétences, en collaborant entre eux et en participant à ses réunions et à ses activités.

IX. Services de secrétariat

16. Le Président de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie sera élu à une session annuelle du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, pour les deux ans du mandat. Le secrétariat du Comité de l'énergie durable et son Groupe d'experts de l'efficacité énergétique appuieront l'Équipe spéciale. Il s'agira notamment :

a) D'assurer le service des réunions de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie (avec des services d'interprétation et de traduction, dans la mesure du possible), y compris l'élaboration de l'ordre du jour et des rapports de réunion ;

b) D'établir des documents d'information et des études pour l'Équipe spéciale, à sa demande ;

c) De prendre des dispositions financières afin de permettre aux membres de l'Équipe spéciale issus d'États membres de la CEE de participer à ses réunions.

17. Les services de secrétariat seront fournis sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, ainsi qu'il est indiqué à la section V.
